



Kribi, le 05 avril 2020

COMMUNIQUE DE PRESSE- 012

Le Port Autonome de Kribi (PAK) annonce qu'en date du vendredi 03 avril 2020, un salarié d'un de ses concessionnaires a été déclaré positif au covid-19.

En voyage aux Etats-Unis, ledit salarié était rentré au Cameroun le 16 mars dernier. Puis, il s'était, immédiatement, mis en quarantaine à Yaoundé durant 14 jours, au cours desquels il aura également subi un test de dépistage au covid-19.

Le 02 avril courant, le concerné a repris ses obligations professionnelles à Kribi au sein de l'entreprise qui l'emploie. Le 03 avril au soir, les résultats, malheureusement positifs, du test lui ont été communiqués.

Informé, le lendemain 04 avril, de la situation, le Directeur Général du Port Autonome, de concert avec l'employeur du concerné, a, immédiatement, déclenché le dispositif dit de précaution en décidant les mesures ci-après :

- L'identification et placement en quarantaine intégral de toutes les personnes ayant pu être en contact direct avec le concerné ;
- L'identification et placement en quarantaine à domicile de toutes les personnes ayant elles également pu être en contact avec d'autres personnes ayant rencontré le concerné ;
- L'interdiction de tout contact avec lesdites personnes jusqu'à nouvel ordre.

Trente-deux (32) personnes identifiées ont ainsi été placées en quarantaine dès le samedi 04 avril au matin, pour une durée minimale de quatorze jours. Elles seront toutes soumises aux tests de dépistage du covid-19.

Le Directeur Général a, par ailleurs, instruit le renforcement du dispositif de protection mis en place au PAK dont, entre autres le port obligatoire des masques de protection par tous les personnels du PAK, des concessionnaires et des autres exploitants.

En rappel, depuis l'annonce de la montée en puissance de l'épidémie du covid-19, le Directeur Général du PAK a mis en place une Cellule de crise et ordonné l'application ferme de plusieurs mesures de protection au nombre desquelles :

- La mise à disposition des équipements de protection individuelles (combinaisons, gants, masques, thermo-flash, etc.) à son personnel de santé ainsi qu'à celui du District de santé de Kribi ;
- L'arraisonnement systématique de tout navire en rade et son inspection intégrale avant accostage au Port de Kribi ;



- L'installation des dispositifs hydroalcooliques sur tous les sites abritant ses services ;
- Les prises quotidiennes des températures des personnels du PAK ;
- La suspension des visites non professionnelles et audiences au PAK ;
- La limitation stricte des mouvements interurbains du personnel du PAK, pendant 15 jours ;
- Le redéploiement du personnel du PAK à travers un système rotatif de permanences et de télétravail.

Le Directeur Général du PAK tient à rassurer les opérateurs et le public en général que la situation est sous total contrôle et que les activités se poursuivent normalement sur la plateforme portuaire. Toute autre information autre que celle-ci ne serait que tentative de désinformation.

Le Port Autonome de Kribi reste engagé dans le combat contre la propagation de la pandémie de COVID-19 pour la sécurité de tous son personnel et de tous ceux qui fréquentent son environnement au quotidien.

Pour toutes informations complémentaires, bien vouloir contacter la Responsable de la Communication de la Cellule de Crise au 699 93 28 27.



Patrice Melom